

514
MINUTE
L
N° 11112
en date du 6 DEC 1905

Arrêté.

Le Ministre de l'Instruction
publique, et des Beaux-Arts, ET DES CULTES

3 ampl.
Vu la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des
monuments et objets ayant un intérêt historique et
artistique;

Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts

Sur la proposition du Directeur des Beaux-Arts
et la Commission des Monuments historiques entendue,

Arrête :

Article premier.

L'objet ci-dessous désigné est classé
parmi les monuments historiques.

Meuse

Clermont-en-Argonne - Presbytère.

Pieta, petit groupe en terre cuite
par Sigier Richier, 1530.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet
du département de la Meuse,
au Maire de la commune de Clermont-en-Artois
et au Trésorier du conseil de fabrique de l'église
de cette commune, qui seront responsables,
chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 21 NOV 1905 190

Signé : BIENVENU-MARTIN

Pour ampliation :

Le Directeur des Beaux-Arts.

Par délégation :

Le Chef du Bureau des Monuments historiques,